

DÉONTOLOGIE ET DÉSERTS MÉDICAUX : VALEURS ET PRÉOCCUPATION MAJEURE DE NOS TERRITOIRES

MONSIEUR LE SÉNATEUR

J'ai lu avec une grande attention la Déclaration Politique de votre groupe et elle me paraît converger, en de nombreux points, avec les sujets abordés dans ce second mail que j'adresse aux Sénateurs, le premier datant de Mai dernier.

Vous n'ignorez pas combien l'accroissement inquiétant des déserts médicaux dans notre pays interpelle nos concitoyens.

Il se constate non seulement dans toutes les zones rurales mais également maintenant et de façon préoccupante dans les zones urbaines, notamment celles de votre Département.

Cette désertification s'est considérablement accélérée au cours et au décours de la période Covid.

Dans ses nombreuses interventions auprès du Sénat, auprès des différentes commissions dans lesquelles elle intervient et dans ses lettres aux Ministres, Madame la Sénatrice Sylviane NOËL a insisté sur la très grande difficulté à dénombrer tous ces Soignants qui ont été interdits d'exercice pendant la crise sanitaire.

Cet élément a été admis par les Députés de tous les bords à l'Assemblée (hors les assujettis au Gouvernement), comme un argument central pour l'abrogation de l'obligation vaccinale des Soignants et des Etudiants en Santé.

Dans nos croisements de données de Soignants, nous les estimons entre 30.000 et 80.000: C'est colossal!

Je vous ai d'ailleurs interpellé dans mon précédent mail à ce sujet, en me réjouissant que **la Loi d'exception du 5 Août 2021 ait été abrogée par l'Assemblée Nationale.**

(scrutin de l'Assemblée N°1462 en première séance du 04/05/2023).

L'Assemblée a enfin repris la main sur un Exécutif qui s'avère agir abusivement et sans vergogne ces derniers temps.

La Chambre des Représentants a décidé la ré-appropriation de ses prérogatives, en passant outre les clivages politiques traditionnels, ce qui démontre la forte volonté trans-partisane des Députés à ré-investir ce rôle: Représenter les Citoyens et leurs préoccupations.

Entretemps, vous n'ignorez pas que les mesures concernant les Soignants Suspendus ont été simplement suspendues par le Décret co-signé par l'ex-Ministre de la Santé et la Première Ministre (**Décret N° 2023-368 du 13 Mai 2023**).

Une suspension de suspension, rien de plus, et ce n'est pas digne!

Parce que la France est le dernier pays au Monde qui n'a pas ré-intégré pleinement et entièrement ses Soignants après les mesures Covid.

C'est une sinistre illustration du "jusqu'au bout" de l'infamante et vulgaire déclaration du Président du 4 Janvier 2022 en guise de Vœux pour la Nouvelle Année "**Les non-vaccinés**,

j'ai très envie de les emmerder. Donc on va continuer à le faire, jusqu'au bout, c'est ça la stratégie!'"."

Je vous rappelle que je suis Docteur en Médecine, Docteur en Sciences et Habilité à Diriger les Recherches. Cela me donne l'autorité d'aborder les sujets que je développe dans mes messages.

Je vous informe aussi que les Médecins ayant refusé les obligations vaccinales l'ont fait dans une grande majorité pour rester fidèles aux engagements de leur Code de Déontologie, se devant d'être approuvé avant d'avoir le droit d'exercer:

- Article 14: Information sur des procédés nouveaux: "Les Médecins ne doivent pas divulguer dans les milieux médicaux un procédé nouveau de diagnostic ou de traitement insuffisamment éprouvé sans accompagner leur communication des réserves qui s'imposent.

Pour ces produits expérimentaux sans AMM, totalement nouveaux (et génériques de surcroît), distribués sous label "EUL" (autorisation d'urgence) de l'OMS, il relevait de notre Devoir de Médecins d'interroger, d'informer et d'émettre des réserves!

- Article 5: "Le Médecin ne peut aliéner son indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit".

- Article 8: "Le Médecin est libre de ses prescriptions qui seront celles qu'il estime les plus appropriées en la circonstance".

- Article 69: "L'exercice de la Médecine est personnel; chaque médecin est responsable de ses décisions et de ses actes".

- Article 36: "Consentement libre et éclairé du patient":

On parle bien ici de la liberté par le patient d'accepter ou non une thérapeutique, quelle qu'elle soit.

Singulièrement, ceci était bien rappelé, tout au long de la période Covid, sur les fiches vaccins que le Gouvernement mettait à disposition sur son site [mesvaccins.net](https://www.mesvaccins.net), sur chacune des pages des 4 produits initialement imposés en France pendant la période Covid.

- Article 40: "Le Médecin doit s'interdire, dans les investigations comme dans les thérapeutiques qu'il prescrit, de faire courir au patient un risque injustifié".

C'est ce qu'on résume par la formule "*Primum non nocere*": AVANT TOUT, ne pas nuire!
C'est le principe de précaution. Nous médecins ne devons jamais oublier les scandales de la Thalidomide, du Distilbène, du Médiator, ou de l'affaire des Opiacés aux Etats-Unis.
Vous ne pouvez ignorer les effets secondaires immédiats de ces nouveaux produits, dont certains ont été mortels, et dont de nombreux ont été graves. Pour ce qui est des effets adverses de moyen et long terme, personne ne peut encore en parler, mais nous les redoutons.
Et lorsque le dernier et n-ième Ministre de la Santé prétend lors d'un interview le 3 Octobre dernier, au sujet des produits les plus récents parachutés sur le marché (sans que vous n'ayez d'ailleurs été consultés pour que leur délivrance soit sécurisée!), qu'il n'y a pas d'effets

secondaires", nous constatons là un mensonge tellement insensé qu'il est déjà dénoncé et qu'il va être jugé!

C'est un mensonge de plus, dans la droite ligne de toutes les fausses affirmations péremptoires de ce Gouvernement, la plus spectaculaire ayant assurément été "Tous vaccinés, tous protégés"...

- Article 43: Protection de l'enfance: "Le Médecin doit être le défenseur de l'enfant lorsqu'il estime que l'intérêt de sa santé est mal compris ou mal préservé par son entourage.

Avez-vous pris conscience que les enfants ont été vaccinés alors que RIEN ne justifiait médicalement qu'ils le soient? Pire encore, on a vacciné des enfants *in utero en vaccinant des femmes enceintes!* Avec des produits expérimentaux! Du jamais vu dans l'histoire de la Médecine!

Le refus de ces Soignants découle du fait qu'ils ont réfléchi en conscience et refusé une "vaccination" totalement inédite dans l'histoire de notre pays et dans les principes de base de la Médecine, notamment depuis que la vaccination existe.

Malgré le mépris de l'Exécutif et ses tentatives de discréditer toutes leurs questions légitimes, **ce refus des injections imposées était conforme aux Valeurs et à la Déontologie des Soignants.**

Nous avons besoin de ces soignants, non seulement parce qu'ils se sont montrés respectueux de leurs références fondamentales, capables d'un libre-arbitre qui les honore et qui est nécessaire en temps de crise, mais aussi et surtout parce que NOUS AVONS BESOIN DE TOUS LES SOIGNANTS EN MESURE D'EXERCER. Il est urgent de tout faire pour enrayer l'extension exponentielle des déserts médicaux, privant d'accès au Soin un nombre croissant de nos concitoyens et ce sur tous nos Territoires.

Parmi les Soignants Suspendus, il est établi que certains ne reviendront jamais: Trop méprisés et trop écœurés, maltraités et privés de leur Droit de travailler, ils ont définitivement claqué la porte.

En revanche, d'autres (et ils sont nombreux!) attendent une RÉHABILITATION PLEINE ET ENTIÈRE DANS LEUR DROIT D'EXERCER pour envisager de revenir faire ce qu'ils aiment et savent faire: **SOIGNER, mais dans le respect de leur Éthique et de leurs Valeurs.**

Ceux-là, vous vous devez de les ré-habiliter au plus vite, totalement et définitivement.

Voilà pourquoi je me permets de vous ré-interpeller très énergiquement pour vous demander d'assumer ce qui relève de votre responsabilité, et notamment d'ÉLU DE GAUCHE, comme l'ont fait les Députés:

"ABROGER LA LOI D'EXCEPTION DU 5 AOÛT 2021".

Vous honoreriez votre rôle d'Élu de la République, vous vous ré-approprieriez votre Devoir Princeps de garant de la Démocratie en assumant le contre-pouvoir de l'Exécutif qui veut manifestement garder la main sur des mesures d'exception réactivables selon son bon vouloir, et ce sans votre arbitrage ni votre supervision.

Surtout, vous permettriez que nous, Soignants ayant démontré une capacité à conserver une réflexion saine, sentions que vous avez la volonté de revenir à un État de Droit, en

renouant avec ses fondamentaux, la Charte des Droits de l'Homme (dont son Droit au travail), et le respect de l'Éthique et de la Déontologie Médicale qui faisaient, il y a encore quelques années, l'honneur de notre Pays et de notre profession.

Je le répète: la France est le dernier pays au monde à n'avoir pas ré-habilité pleinement, entièrement, de plein droit et définitivement ses Soignants Suspendus. Pourquoi?

Je souhaite très vivement vous rencontrer, à la Permanence Sénatoriale de votre Département ou au Sénat à Paris, selon votre convenance, afin d'approfondir tous les sujets abordés dans mes mails.

Je me tiens donc disponible pour tout rendez-vous que vous pourriez proposer, et plus volontiers encore avec tous les Sénateurs de votre groupe qui pourraient juger utile et pertinent de m'entendre.

Dans cette attente, je vous prie de croire, MONSIEUR LE SÉNATEUR, en l'expression de mes bienveillantes et respectueuses salutations.

Dr Vincent-M. BONALDI

Docteur en Médecine

Ancien Interne et Ancien Assistant des Hôpitaux

Ancien Chef de Clinique à la Faculté

Ancien Clinical-Research-Fellow (McGill University - Montreal GH - Canada)

Docteur en Sciences

Habilité à Diriger les Recherches

"A chaque fois que vous vous retrouvez à penser comme la majorité des gens, faites une pause. Et réfléchissez" (Mark Twain).